



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE



Note de présentation du Budget Primitif 2026 et le Compte financier unique 2025

Mairie de Saint-Usage

Commission Municipale des Finances – 19 janvier 2026 – 19h00

I/ Contexte Général

A/ Au niveau national

Le projet de loi de finances pour 2026 a été présenté à l'issue d'une procédure budgétaire fortement perturbée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 septembre 2025 et la démission du gouvernement Bayrou. La crise parlementaire qui s'est prolongée au cours des derniers mois a, de ce fait, retardé l'examen et le vote du budget.

Face à l'impossibilité de faire adopter le projet de loi de finances dans les délais constitutionnels, le gouvernement envisage un recours à une loi spéciale, comme cela avait déjà été le cas en 2025. En conséquence, la note de cadrage ne prévoit pas, contrairement aux exercices précédents, de présentation ni d'analyse détaillée du budget de l'État.

L'année 2025 a été marquée par un environnement international peu porteur et par une montée des incertitudes, pesant sur l'investissement. Néanmoins, la croissance de l'économie française a fait preuve de résilience, atteignant +1,1 %, un niveau supérieur à la moyenne de l'Union européenne. L'activité a été principalement soutenue par le commerce extérieur et la demande publique, tandis que la consommation des ménages est demeurée modérée. Dans un contexte d'amélioration du pouvoir d'achat, notamment liée à la revalorisation des prestations sociales, le taux d'épargne des ménages a sensiblement augmenté.

Pour 2025, la croissance économique finale serait ramenée à +0,7 %, sous l'effet des mesures commerciales américaines et du maintien d'un climat d'incertitude prolongée.

B/ Contexte de Saint-Usage

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note a pour objet la présentation du budget primitif 2026 (BP 2026) et du compte financier unique (CFU 2025). Le budget sera voté en nature et par chapitre. De même, ce budget sera voté en fonction des règles de la nomenclature M57 applicable depuis le 1er janvier 2023. En outre, la commune renouvelle le vote des résultats de l'exercice avec le compte financier unique qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

À noter que ce budget primitif 2026 intègre les résultats de l'année 2025.



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE



Il est nécessaire de prendre en compte les résultats finaux de l'année 2025, soit un excédent de **595 738.98 € (495 756.07 € en 2024)** en fonctionnement (après reprise de l'exercice 2024) et un déficit de **76 088.68 € (258 949.57 € en 2024)** en investissement (après reprise des résultats de l'exercice 2025). Ces résultats sont intégrés dans le projet du BP 2026, soit un total des crédits de l'exercice antérieur excédentaire de **241 065.09 €** (excédent de 507 073.94 € en 2025). Il est à noter que cet excédent sera amputé de **354 673.89 € de reste à réaliser, l'excédent final sera donc de 595 738.98 €.**

Le pourcentage d'exécution du budget 2025 est le suivant :

Fonctionnement			Investissement		
	2024	2025		2024	2025
Dépense	68.88 %	50.16 %	Dépense	101.66 %	41.03 %
Recette	125.39 %	100.10 %	Recette	69.70 %	34.18 %

Il est prévu d'inscrire **1 113 047.93€** en recettes et dépenses de fonctionnement (contre 1 283 048.05 € en 2025) et **948 263.65 €** en dépenses et recettes d'investissement (contre 959 406.61 en 2025) au budget 2026.

148 101,08 € sont prévus en opération d'ordre. Ce montant se décompose de **147 572.45 €** de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour l'alimenter (contre **427 124.49 € en 2025**) et de **528.63 €** de dotation d'amortissement.



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le



ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE

		Fonctionnement				Investissement			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
2	Résultats antérieurs (a)	(D002)	0,00	(R002)	241 065,09	(D001)	76 088,68	(R001)	0,00
0	Restes à réaliser (b)		0,00		0,00		354 673,89	(R1068)	430 762,57
2	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)		0,00		241 065,09		430 762,57		430 762,57
5	<i>Déficit/Excédent</i>				241 065,09				
2	Propositions 2026 (Hors 020 - 022) (d)		964 946,85		871 982,84		517 501,08		369 400,00
0	<i>Déficit/Excédent</i>		92 964,01				148 101,08		
2	Total 2025 + propositions 2026 (e = c + d)		964 946,85		1 113 047,93		948 263,65		800 162,57
5	<i>Déficit/Excédent</i>				148 101,08		148 101,08		
+	Opérations d'ordre de section à section (f)		148 101,08		0,00		0,00		148 101,08
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)		0,00		0,00		0,00		0,00
0	<i>Déficit/Excédent</i>		148 101,08						148 101,08
2	Total du budget (h = e + f + g) <i>Déficit/Excédent</i>		1 113 047,93		1 113 047,93		948 263,65		948 263,65
6									
	Pour info 020 - 022		0,00				0,00		

I/ Section de fonctionnement



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

S²LO

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE

Le budget pour 2026 s'établit en équilibre dépenses-recettes à 1 113 047.93 €.

A/ Les dépenses de fonctionnement

Au niveau des dépenses de fonctionnement réelles, 964 946.85 € sont prévues en 2026 (**998 052,10 € en 2025**), soit une baisse de 3.44 % par rapport à 2025.

Le chapitre 11 – Charges à caractère général représente les dépenses courantes de fonctionnement de la collectivité (carburant, gaz, électricité, abonnement, achat de matériel, etc.). Ce chapitre est en hausse de **4.6 %** par rapport à 2025 et s'élève à **321 040.21 €**. Les principales dépenses étant toujours la consommation des fluides en baisse par rapport au budget 2025, les travaux en régie et effectués par des entreprises restent constants par rapport à 2025, conformément au souhait de l'équipe municipale pour rénover progressivement les bâtiments communaux. Le reste du budget reste quasiment identique et doit permettre de financer les principales activités de la commune. A noter que le budget prévoit le nouveau leasing du matériel informatique du secrétariat et des écoles, le contrôle de maintenance de l'aire multisport, le projet d'élagage des arbres du square et de la Route de Dijon pour ainsi qu'un projet de cartographie des réseaux d'eaux pluviales de la commune pour se mettre en conformité avec les obligations de déclaration pour les DT/DICT. Enfin le compte 6288 – autres services extérieurs servira de réserve financière pour de futurs projets dans les années à venir. Cette imputation remplacera l'imputation 6188 – autres services d'assurances qui n'était pas l'imputation de référence pour une réserve de fond de dépense exceptionnelle Cette imputation est alimentée à hauteur de 5 790.21 € contre 104 204.04 € en 2025.

Le chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilés comprend les dépenses de la collectivité pour payer le personnel de la commune et les cotisations afférentes. Ce chapitre, alimenté à hauteur de 459 500.00 € connaît une hausse de **5.9 % par rapport à 2025 (433 800.00 €)** Ce budget prend en compte les évolutions de l'année 2025 (nomination du secrétaire général sur le grade d'attaché, troisième agent technique, hausse temps de travail du policier municipal etc.) et les possibles modifications RH de l'année (titularisation des agents d'entretien et de deux agents techniques). Avec les élections municipales de mars 2026, l'exécutif a également souhaité suralimenter le chapitre pour permettre de possibles modifications du régime indemnitaire, ou la création de poste ou de recrutement de saisonnier à la future équipe municipale. Le projet de budget primitif prend également en compte la mise en place du complément indemnitaire annuel à hauteur de 10 000 €, la participation patronale à la prévoyance et à la mutuelle pour 4 000 €, ainsi que la carte-cadeau de Noël. Enfin, les élus ont également fait le choix de surabonder ce chapitre pour pallier une hypothétique augmentation du nouveau point d'indice de la fonction publique durant l'année 2026, et pour pallier la hausse attendue des cotisations CNRACL. Le chapitre 12 comprend également les dépenses liées au remboursement des frais engagés par d'autres structures pour des activités mutualisées (participation pour le policier municipal, le cimetière ou l'entretien du terrain de foot). Ce montant est en hausse pour anticiper des factures multi-exercices.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (dotation au CCAS, au SDIS, etc.) est en hausse de **5.8 %** par rapport à 2025. Outre les hausses des cotisations au SDIS, la municipalité a souhaité surabonder le compte d'imputation des indemnités des élus pour permettre à la future équipe municipale de disposer de latitude pour former le nouvel exécutif (hausse des indemnités, 4ème adjoint). A noter que la commune a pris en compte l'encaissement d'un dernier chèque de Groupama pour pallier un sinistre dans la maison du 2 place des Écoles et le remboursement au propriétaire.

Le chapitre 66 – Charges financières (intérêt de la dette), est quant à lui en baisse de **24.4 %** à la suite de la diminution progressive de la dette de la commune. Le chapitre 67 – Charges spécifiques reste inchangé.

Le chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions charges de fonctionnement est crédité cette année de 25 609 € contre 25 525.41 € en 2025. La commune a fait le choix de provisionner l'intégralité de l'astreinte d'urbanisme prévue contre le requérant Madame B, soit 25 000 €. Le restant concerne les provisions annuelles.



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE



Pour information, la subvention au CCAS sera de **4 467.64 €** en 2026 contre **2 914.55 €** en 2025 (pour payer les colis des aînés 2026 et les cartes avantages-jeunes 2025-2026) soit une hausse de 53 %.

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Montant 2025 après DM	Montant 2026	Variation
011	Charges à caractère général	306 801.04	321 040.21	+ 4.6 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	433 800.00	459 500.00	+ 5.9 %
65	Autres charges de gestion courante	147 925.70	154 397.64	+ 5.80 %
66	Charges financières	4 500.00	3 400.00	-24.40 %
67	Charges spécifiques	1 000.00	1000.00	0 %
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations...	25 525.41	25 609.00	+ 0.3 %
<i>042</i>	<i>Opération d'ordre</i>	<i>525.41</i>	<i>528.63</i>	<i>+ 0.6 %</i>
<i>023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>427 124.49</i>	<i>147 572.45</i>	<i>- 65.40%</i>
	TOTAL DEPENSES	1 345 202.05	1 113 047.93	- 17.3 %

En italique = dépense d'ordre



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

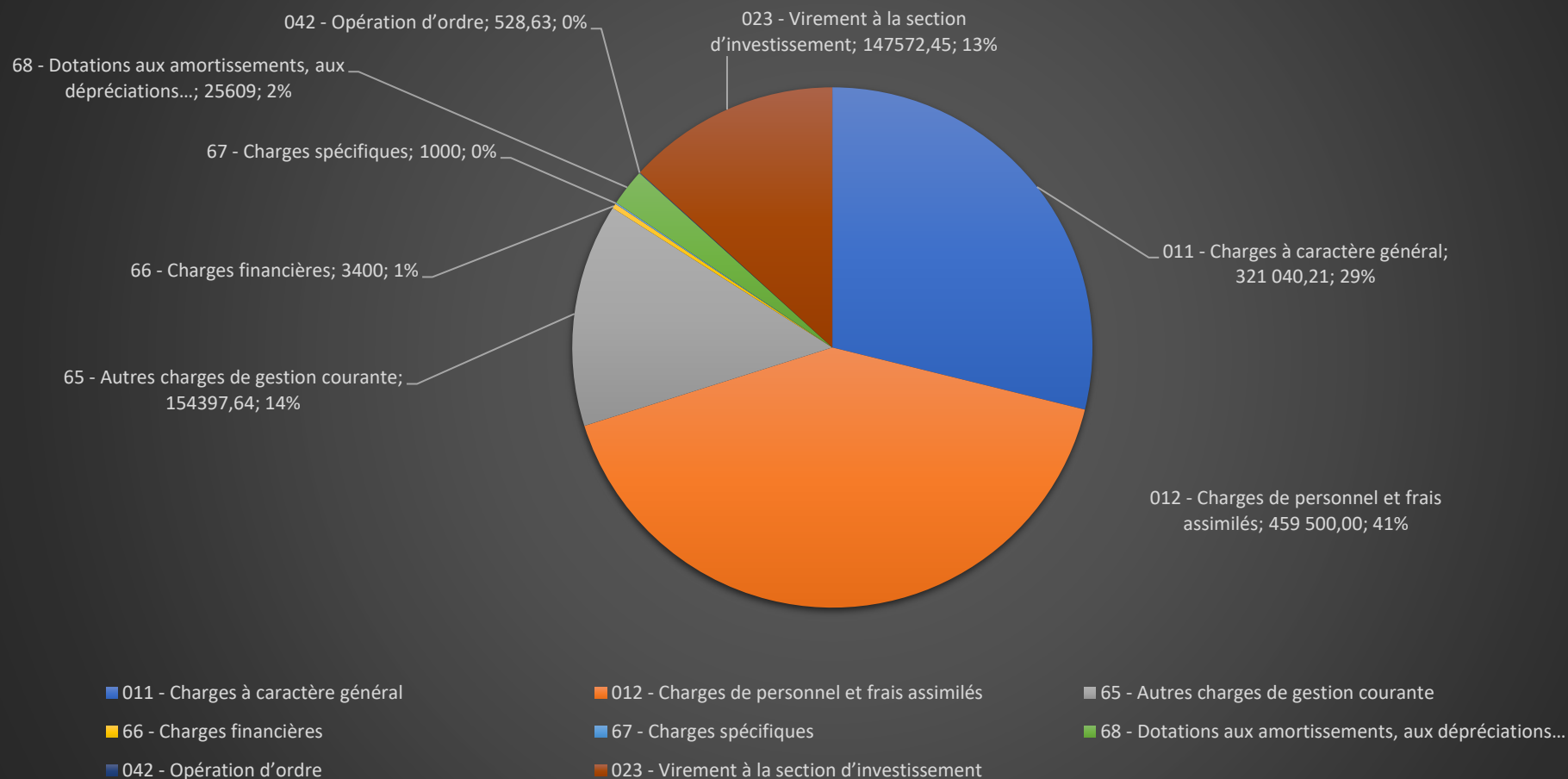
Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE



Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense



B/ Les recettes de fonctionnement

Au niveau des recettes de fonctionnement, la collectivité prévoit **1 113 047.93 €** de recettes de fonctionnement contre **1 283 048.05 en 2025**, soit une baisse de **17.30 %** par rapport à 2025. Ce résultat intègre l'excédent dépense-recette de 2025 pour un montant de **241 065.09 €** contre **442 999.03 €** en 2025 (déduction des restes à réaliser par rapport à l'excédent de clôture du CFU 2025. Sans ces différents restes à réaliser, l'excédent aurait été de 595 738.98 €. Il est à noter sur cet excédent que la commune n'a pu toucher la totalité des subventions liées au projet de l'aire multisport, des isolations par l'extérieur ainsi que projets reportés en 2025 (route de Trouhans, climatisation de la mairie etc.). Dans cette hypothèse, la commune aurait bénéficié d'un excédent total de 811 164,31 €.



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE



Le budget de recettes de fonctionnement comprend les recettes issues de l'imposition, des dotations de fonctionnement de l'État et les produits du domaine de la collectivité. Il a été décidé de construire un budget prudent en raison du contexte national, en ne reprenant que les montants d'imposition et de dotation de l'Etat réellement touchés par la commune en 2024, ou en prenant en compte des suppressions si la commune n'est plus éligible (la loi prévoit que la commune reste éligible pendant 1 an avec une baisse de 10%). Ces baisses concernent la dotation du fond de péréquation des ressources communales (FPIC) et la dotation nationale de péréquation (DNP). Une estimation moindre du FCTVA de fonctionnement a également été décidée dans l'hypothèse où l'État rejetterait d'éventuelles opérations.

Les principales différences par rapport à 2025 concernent d'un côté des ajustements sur la fiscalité avec une hausse des recettes liées à la taxe foncière et la baisse de l'exonération de la compensation à la taxe foncière (vente du site d'UNALIT/SPTP), l'intégration des produits liés aux baux ruraux dans le compte 752 – revenus des immeubles.

En réel, il est néanmoins attendu une nouvelle hausse légère des recettes en taxe foncière s'expliquant par une revalorisation des bases par l'État. La municipalité a souhaité ne pas la prendre en compte dans la construction de son budget en raison de son incertitude, ainsi que des droits de mutation.

Enfin, le budget prévoit en recette, les sommes générées par les comptes à terme.

<i>Recettes prévisionnelles de fonctionnement</i>				
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant 2025 après DM</i>	<i>Montant 2026</i>	<i>Variation</i>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	10 050.00	9 900.00	-1.5 %
73	Impôts et taxes	193 615.31	196 532.84	+ 1.5 %
731	Impositions directes	374 423.00	385 472.00	+ 3 %
74	Dotations et participations	200 293.75	179 959.00	-10.20 %
	Autres produits de gestion courante			-20.7%
75		116 610.00	92 500.00	
76	<i>Produits financiers</i>	<i>3 451.71</i>	<i>5 000.00</i>	<i>+44.9 %</i>
	<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et prov</i>	<i>219.00</i>	<i>219.00</i>	<i>0 %</i>
78				
013	<i>Atténuations de charges</i>	<i>3 200.25</i>	<i>2 400.00</i>	<i>25 %</i>
	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>			<i>-45.60 %</i>
002		<i>442 999.03</i>	<i>241 065.09</i>	
	TOTAL RECETTES	1 345 202.05	1 113 047.93	-17.30 %

En italique = recette d'ordre



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

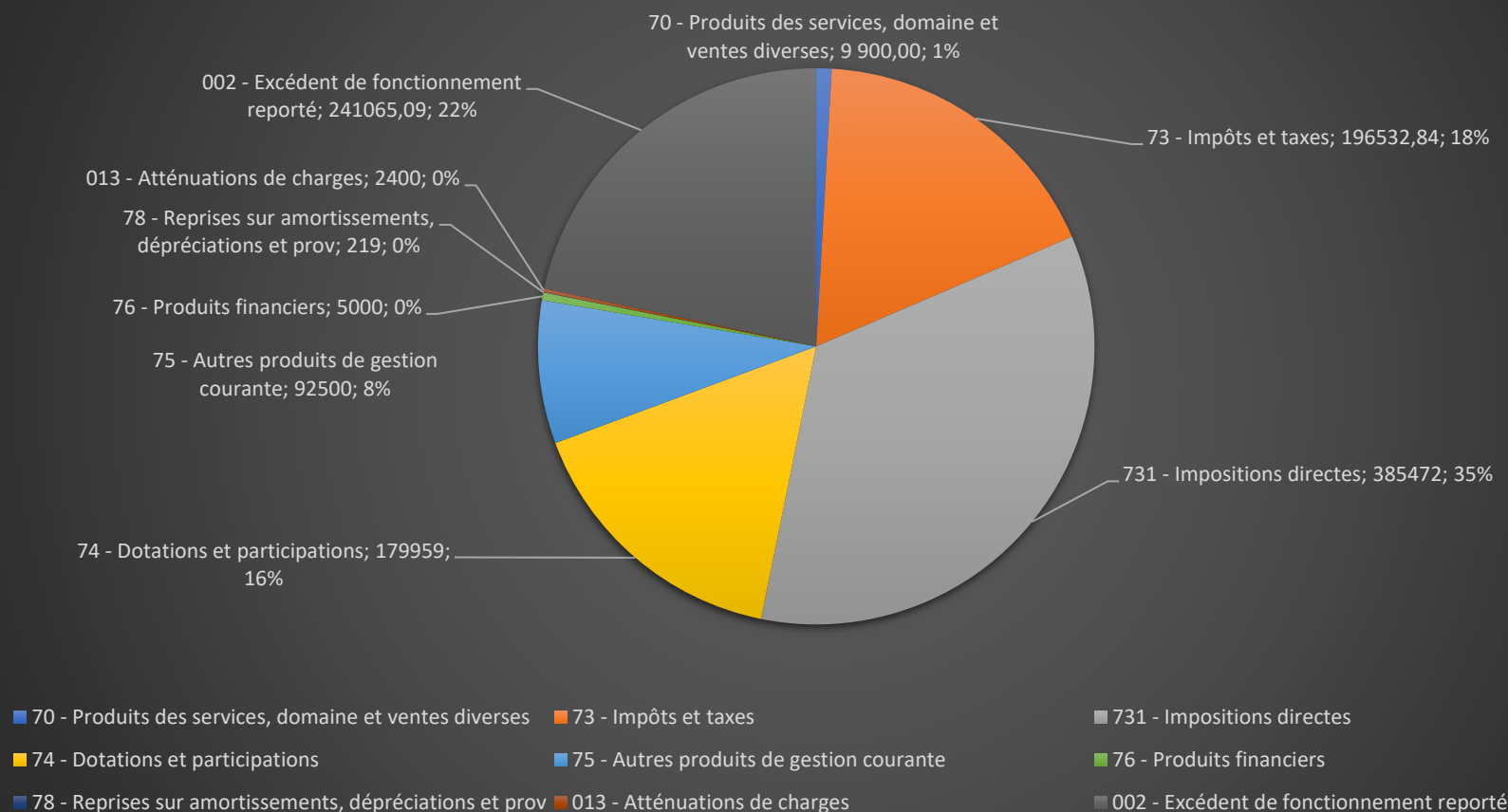
Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE



Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en recette



III/ Section d'investissement

Le budget pour 2026 s'établit en équilibre dépenses-recettes à **948 263.65 € (avec prise en compte des restes à réaliser)** contre **1 110 340.61 € en 2025** (baisse de 14.6 %).

A/ Les dépenses réelles d'investissements

Au niveau des dépenses d'investissement nouvelles, **948 263.65 €** sont prévus en 2026 contre **1 110 340.61 €** au budget 2025, soit une baisse de 14.6 % par rapport à 2025. Ces dépenses comprennent la charge de la dette de la collectivité, les investissements de la collectivité (projet de construction, de réhabilitation, frais d'étude). Il est intégré dans les dépenses également la reprise du déficit du précédent budget à hauteur de 76 207.10 €. Les investissements corporels de la collectivité s'élèveront à 406 001.08 €



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE



contre 727 811.04 € en 2025. Les immobilisations incorporelles (frais d'étude) s'élèveront à 40 000.00 € contre 60 000.00 € en 2025 pour prendre en compte la fin de l'étude de la réfection de la route de Trouhans et les futurs travaux de voirie (Route de Dijon). Le détail des projets sera analysé à la suite de la note.

La charge de la dette sera de 61 500.00 € contre 60 000.00 € (hausse de 0.8 %) en 2025 pour compenser les emprunts des précédentes années. Les élus ont fait le choix délibéré de prévoir plus que nécessaire dans les chapitres 20 – Immobilisations incorporelles et 21 – Immobilisations corporelles en raison des éventuelles hausses des coûts des matériaux et de l'inflation.

Dépenses prévisionnelles d'investissement				
Chapitre	Désignation	Montant 2025 après DM	Montant 2026	Variation
001	Déficit d'investissement reporté	258 649.57	76 088.68	- 70.6%
016	Emprunts et dettes assimilés	61 000.00	61 500.00	0.8 %
20	Immobilisations incorporelles	60 000.00	40 000.00	-33.3 %
204	Subvention d'équipement versées	0.00 €	10 000.00	0.00 %
21	Immobilisations corporelles	727 811.04	406 001.08	4.5 %
041	Opérations patrimoniales	2 880.00	0.00	- 100 %
	Reste à réaliser	452 711.39	354 673.89	-21.66 %
	TOTAL DEPENSES	657 629,22 (hors RAR)	593 708.18 (hors RAR)	- 9.72 %
		1 110 340.61 € (avec RAR)	948 263.65 (avec RAR)	-14.6 %

En italique = dépense d'ordre



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

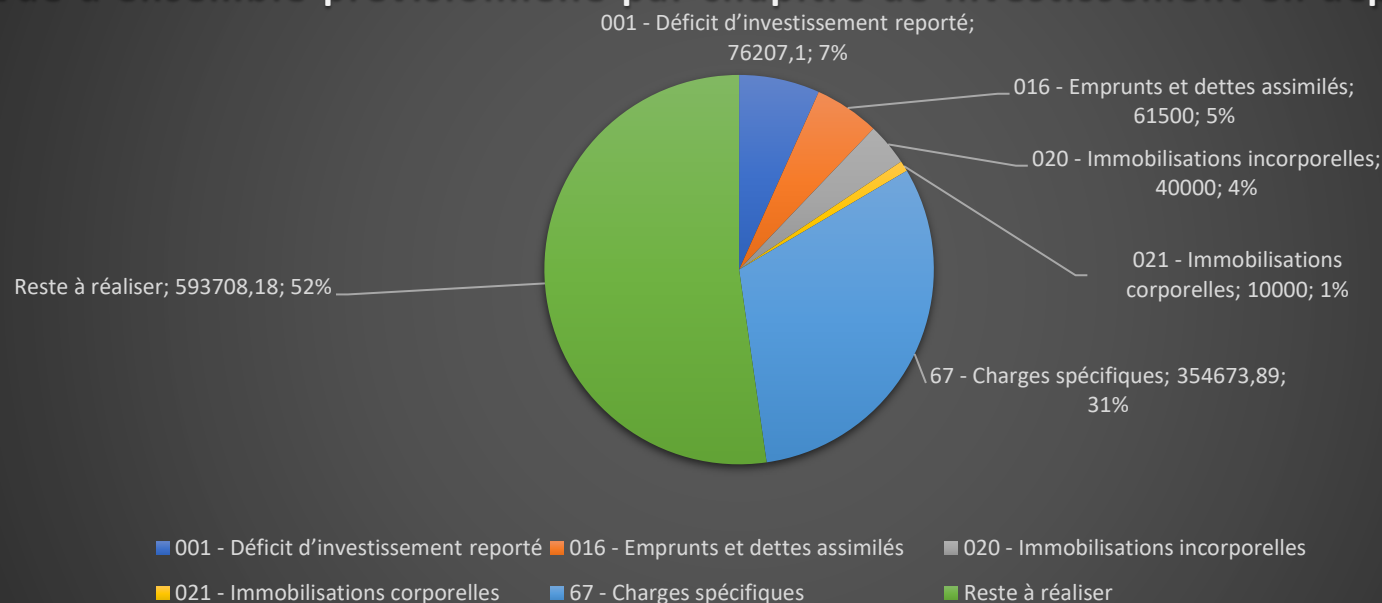
Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE



Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de investissement en dépense



B/ Les recettes réelles d'investissement

Au niveau des recettes d'investissement, la collectivité prévoit **948 263.65 €** de recettes d'investissement, soit une baisse de **17.30 %** par rapport à 2025. Le budget de recettes d'investissement comprend les recettes issues des emprunts, des subventions de l'État ou des autres collectivités et les dotations comme le FCTVA ou la taxe d'aménagement.

En 2026, les principales recettes d'investissement seront les dotations de l'État comme le FCTVA, la taxe d'aménagement et les subventions données par les différents partenaires (État, Région, Département et SICECO cette année). **179 959.00 €** ont été inscrites en recette de subvention, montant en baisse de **10.2 %** par rapport à 2025. Le détail des subventions sera vu au point suivant.

Une estimation prudente du FCTVA a également été décidée à hauteur de 20 000.00 €.

Pour compenser les dépenses d'investissement, 147 572.45 € ont été virés de la section de fonctionnement en opération d'ordre, soit une diminution de 65.4 % par rapport à 2025 (pour rappel, 427 124.49 €).



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

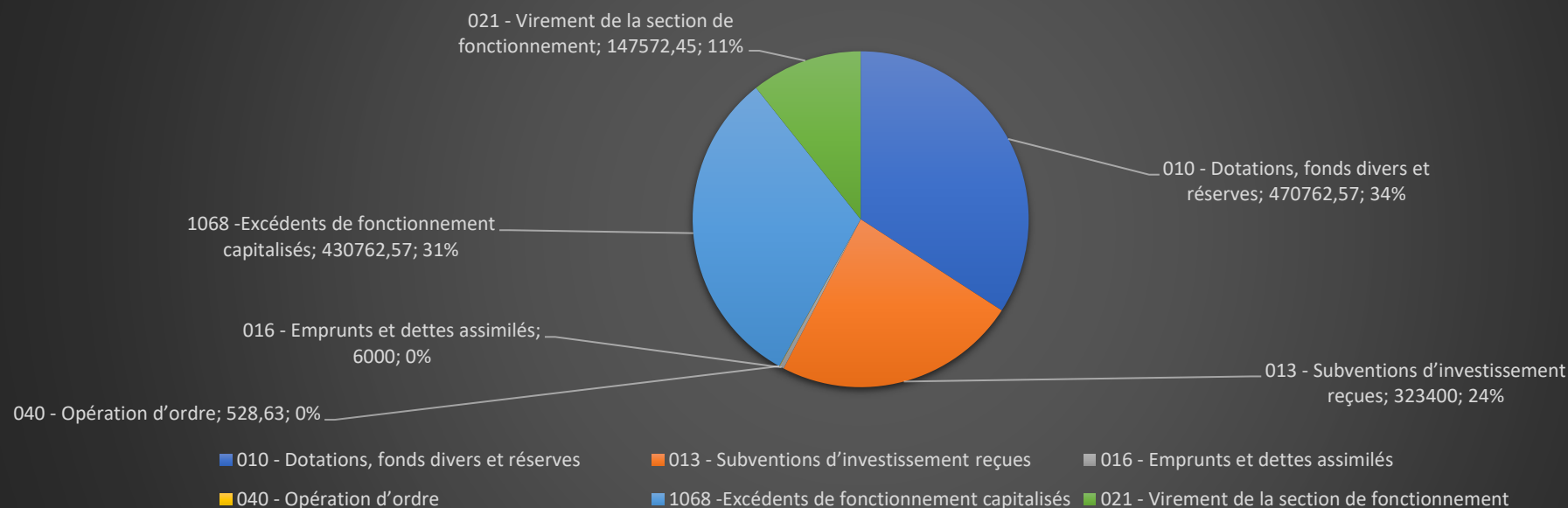
Publié le

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE



Recettes prévisionnelles d'investissement				
Chapitre	Désignation	Montant 2025 après DM	Montant 2026	Variation
10	Dotations, fonds divers et réserves	387 806.61	470 762.57	- 21.4 %
Dont 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	311 406.61	430 762.57	+ 38.3 %
13	Subventions d'investissement reçues	286 004.10	323 400.00	+ 13.10 %
16	Emprunts et dettes assimilés	6 000.00	6 000.00	0 %
021	Virement de la section de fonctionnement	427 124.49	147 572.45	- 65.4 %
040	Opération d'ordre	525.41	528.63	+0.6 %
	TOTAL RECETTE	1 110 340.61	948 263.65	- 14.6 %

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de investissement en dépense



IV/ Investissement de la collectivité par opération



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

S²LO

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE

La section « investissement » de la collectivité sera votée par chapitre comme en 2024.

Investissement (hors remboursement capital emprunt)

Chapitre 20

203 - Etude	Etude route de Dijon - frais MOE et TOPO	23 922.00 €
Total		23 922.00 €

Chapitre 204

2041411 - Subvention équipement : Biens mobiliers matériel et étude	Participation à la mairie de Saint-Jean-de-Losne – Remplacement véhicule de Police municipale	10 000 € (Montant estimé)
Total		10 000.00 €

Chapitre 21

212 – Aménagement terrain	RAR - Reliquat City Stade – Lot VRD	780.00 €
212 – Aménagement terrain	RAR - Reliquat City Stade – Lot paysager	6 718.92 €
2117 – Bois et foret	Plantation de la route de Trouhans en régie	10 000.00 € (Montant estimé)
2131 – Bâtiments publics	Travaux électrique - Primaire	8 817.84 €
2131 – Bâtiments publics	Travaux électrique - Maternelle (offert si les autres devis acceptés)	1 691,93 €
2131 – Bâtiments publics	Travaux électrique - Mairie SDF	9 859.73 €
2131 – Bâtiments publics	Clim Mairie	9 945.00 €
2132 – Bâtiments privés	RAR - Isolation logement 6 place du 8 mai 1945	29 576.97 €



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

S²LO

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE

2132 – Bâtiments privés	Changement chaudière Logement rue de la Maison Commune	4 825.36 €
2138 – Autres constructions	Provision Route de Dijon	144 000.00 €
2151 – Réseaux de voirie	RAR – Réfection de la route de Trouhans	317 598.00 €
2151 – Réseaux de voirie	Réfection chemins communaux	26 460.48 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	Divers matériels	11 500.00 € (Montant estimé)
Article 2184 – matériel de bureau	Remplacement de la téléphonie de la mairie et des écoles et passage à la fibre	5 000.00 € (Montant estimé)
2188 – Autres immobilisations corporelles	Mise en place de la vidéoprotection	110 963,70 €
Total		697 737.93 €
Dont total RAR		354 673.89 €



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

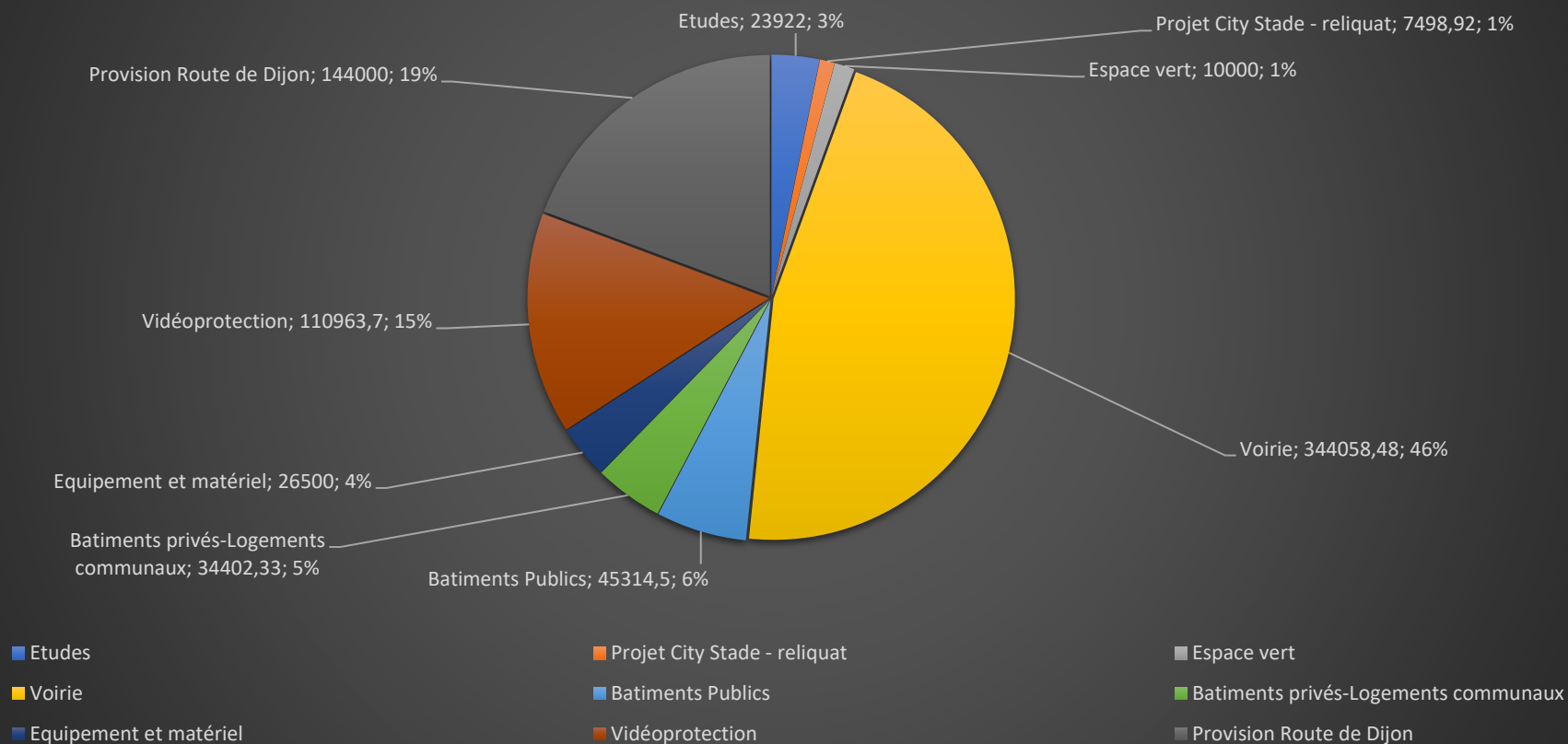
Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE



Répartition des investissements (en fonctionnement et investissement et hors emprunt) par lieu ou projet



Répartition des dépenses par article/chapitre comptable

Chapitre/article	Montant total	Dont montant RAR
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	40 000.00 €	0.00 €
Article 203 – Etude	40 000.00 €	0.00 €
Chapitre 204 : Subvention équipement	10 000.00 €	0.00 €
Article 2041411 - Biens mobiliers matériel et étude	10 000,00 €	0.00 €



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

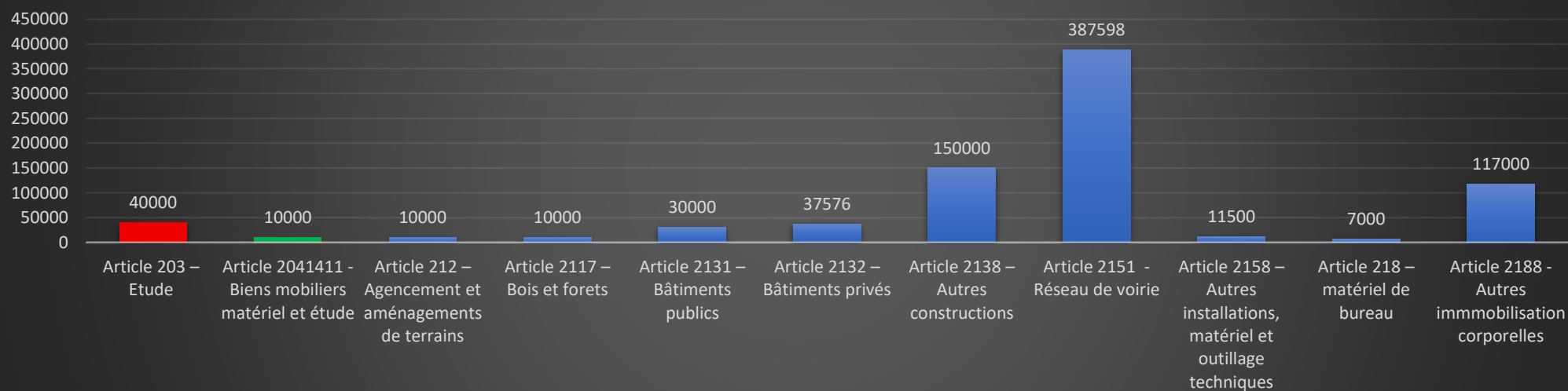
Publié le



ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	784 443.10 €	
Article 212 – Agencement et aménagements de terrains	10 000.00 €	7 498.92 €
Article 2117 – Bois et forêts	10 000.00 €	0.00 €
Article 2131 – Bâtiments publics	30 000.00 €	0 €
Article 2132 – Bâtiments privés	37 576.97 €	29 576.97 €
Article 2138 – Autres constructions	150 000.00 €	0.00 €
Article 2151 – Réseau de voirie	387 598.00 €	317 598.00 €
Article 2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	11 500.00 €	0.00 €
Article 2184 – Matériel de bureau	7 000.00 €	0.00 €
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles	117 000.00 €	0.00 €
Total investissements 2025	834 443.00 €	354 673,89 €

Répartition des investissements corporelles et incorporelles par articles





Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE



Subvention demandées déductible des projets :

Chapitre/article	Objet de la subvention	Montant de la subvention	Inscrit au budget primitif
1322 – Conseil Régional - Dispositif ENVI 2024	RAR - Projet City Stade – reliquat 2024	26 124.00 €	26 000.00 €
1323 – Conseil Départemental (Plan Marshall - Contrats Grands Projets Côte- d’Or 2024)	RAR - Projet City Stade – reliquat 2024	50 000.00 €	50 000.00 €
1323 – Conseil Départemental (Appel à projet Village Côte d’Or – Campagne 2025)	RAR - Isolation de la Salle des Associations	5 000.00 €	5 000.00 €
1323 – Conseil Départemental (Appel à projet Voirie Côte d’Or – Campagne 2025)	Réfection de la route de Trouhans	30 000.00 €	30 000 €
1323 – Conseil Départemental (Appel à projet Voirie Côte d’Or – Campagne 2026)	Réfection chemins communaux	10 000.00 €	10 000.00 €
1323 – Conseil Départemental (Appel à projet Village Côte d’Or – Campagne 2025)	Installation d’une clim en Mairie	4 143.75 €	4 000.00 €
1323 - Conseil Départemental (Appel à projet vidéoprotection – Campagne 2025 et 2026	Installation d’un système de vidéoprotection – phase 1 et 2	43 600.47 €	43 000 €



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

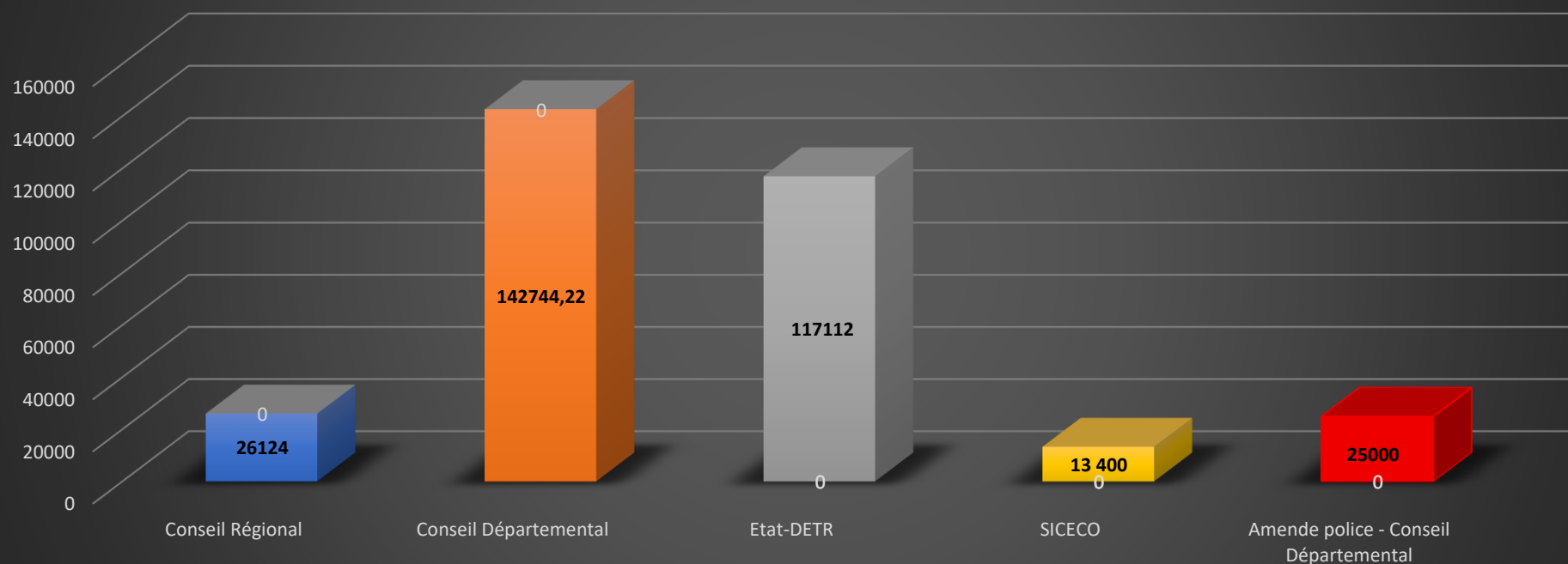
Publié le

S²LO

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE

1328 – Autres groupements (SICECO)	RAR - Isolation de la maison du 6 place du 8 mai 1945 et de la salle des Associations	13 441.06 €	13 400.00 €
1345 – Conseil Départemental (Amende de police)	Réfection de la route de Trouhans	25 000.00 €	25 000.00 €
13461 - DETR	RAR - Projet City Stade – reliquat 2024	117 112.00 €	117 000.00 €
Total		324 421.28 €	323 400.00 €

Origine et volume des subventions de la Commune



V/ Taux d'imposition



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE



Reconduction des taux de l'année 2025. Pour rappel,

- Taux pour le foncier sur les propriétés bâties : 37.09 %
- Taxe foncière non bâti : 32.10 %
- Taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires : 6.20 %
- Taxe d'aménagement : 3 %

VI/ L'état de l'endettement annuel

Montant 2026 : Remboursement capital (Investissement) : 55 349.54 € contre 54 439.24 € en 2025 (55 500,00 € inscrit au BP 2026)

Montant 2026 : Remboursement intérêt (fonctionnement) : 3 393.14 € contre 4 303.44 en 2025 (3 400 € inscrit au BP 2026)

COMMUNE DE SAINT-USAGE					
Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2026	249 495,03	55 349,54	3 393,14	58 742,68	194 145,49
2027	194 145,49	56 275,43	2 467,19	58 742,62	137 870,06
2028	137 870,06	29 733,01	1 722,39	31 455,40	108 137,05
2029	108 137,05	30 159,58	1 295,82	31 455,40	77 977,47
2030	77 977,47	30 592,36	863,04	31 455,40	47 385,11
2031	47 385,11	19 718,36	469,19	20 187,55	27 666,75
2032	27 666,75	7 880,52	278,07	8 158,59	19 786,23
2033	19 786,23	5 191,88	208,76	5 400,64	14 594,35
2034	14 594,35	5 252,88	147,76	5 400,64	9 341,47
2035	9 341,47	5 314,62	86,02	5 400,64	4 026,85
2036	4 026,85	4 026,85	23,63	4 050,48	0,00
Total		249 495.03	10 955.01	260 450.04	

Numéro du Prêt	Objet du Prêt	Prêteur	Date d'encaissement	Montant	Montant restant (au 31/12/2026)	Fin du Prêt	Méthode de calcul
148580G/5116312	Prêt taux fixe classique - Travaux de rénovation du chemin de la Cour	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE	25/10/2021	74 200,00	50 896.59 € de capital 3 577,41 € d'intérêt	25/07/2036	Emprunt à taux fixe (annuité constante)



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

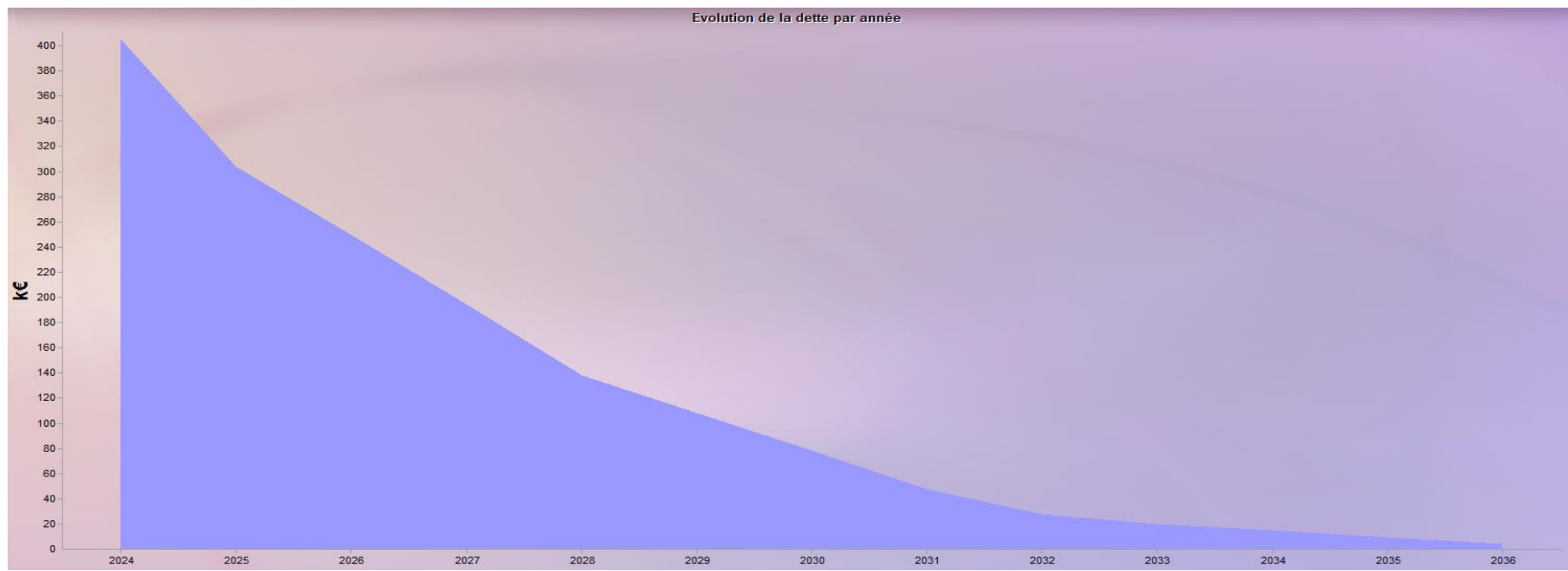
Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le



ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE

9696405	Travaux de voirie rue aux Cordes	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE	25/05/2016	200 000,00	65 108.03 € de capital 2 021.48 € d'intérêt	25/02/2031	Emprunt à taux fixe (annuité constante)
9818959	PROJETS 2012 : travaux voirie lotissement 2000, travaux boulangerie	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE	25/01/2017	270 000,00	33 623.32 € de capital 836.08 € d'intérêt	25/10/2027	Emprunt à taux fixe (annuité constante)
9818985	Achat maison ROUX 2 place des Ecoles	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE	01/05/2017	150 000,00	55 877.80 € de capital 2 034,95 € d'intérêt	01/02/2032	Emprunt à taux fixe (annuité constante)





Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE



La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette bancaire, à capacité d'autofinancement brute constante (encours de la dette au 31/12/26 épargne brute 2025) = **1 an et 40 jours**. A ce niveau, en analyse financière, l'endettement est considéré comme faible.

Le ratio d'endettement est un outil de mesure du niveau d'endettement d'une collectivité par rapport à ses actifs. Il s'agit, en d'autres termes, d'un indicateur financier permettant de déterminer la solvabilité, ainsi que son niveau de dépendance financière vis-à-vis des tiers. (Encours de la dette au 31/12/26 produits réels de fonctionnement 2026) = **28.16 %**. Pour ce ratio, plus on est loin de 100 %, et plus cela signifie que la commune a la capacité de rembourser ses emprunts et à générer des ressources pour d'autres financements.

VII/ Amortissement

L'amortissement est un terme comptable qui définit la perte de valeur d'un bien immobilisé de l'entreprise, du fait de l'usure du temps ou de l'obsolescence.

Amortissement et opération d'ordre pour 2026

Article Dépense	Montant Dépense	Article Recette	Montant Recette
681 - Dotation aux amortissements	334.22 €	28041512 – Bâtiments et installations	334.22 €
681 - Dotation aux amortissements	194.41 €	2804182 – Bâtiments et installations	194.41 €
Total Dépense	528,63 €	Total Recette	528,63 €

Rappel montant dotation aux amortissements 2026 : 528,63 €

Dotation d'amortissement 2026 : 528,63 €

VIII – Solde de trésorerie de la collectivité

A la date du 07 janvier 2026, la commune dispose d'un solde de trésorerie de 579 017,05€



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

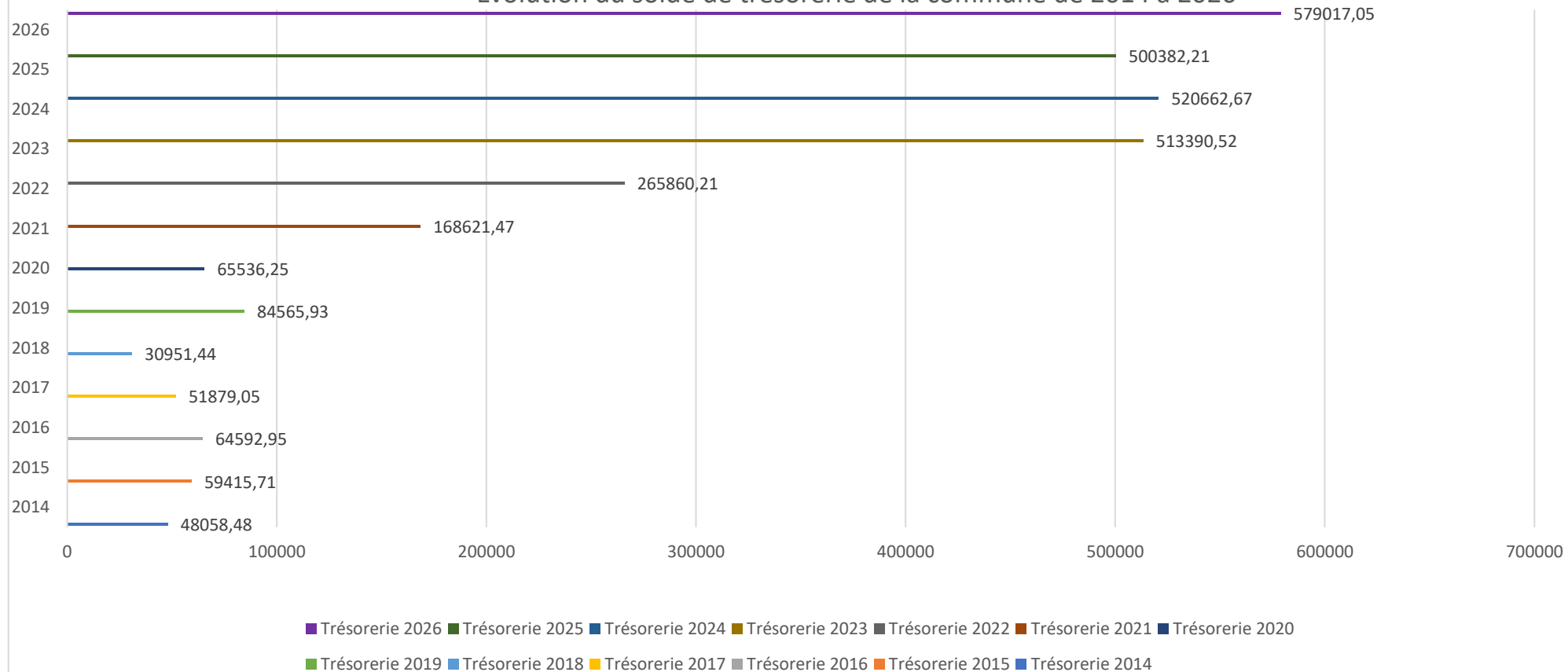
Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE



Evolution du solde de trésorerie de la commune de 2014 à 2026



La commune dispose d'un compte à terme d'un montant de 257 000.00 € valable jusqu'au 21 février 2026 pour un montant de 1 713.33 € d'intérêt. (Durée de trois mois avec un taux actuariel de 2.00 %). La commune anticipe de renouveler ce compte à terme jusqu'à la fin d'exercice 2026, et d'en ouvrir un second, concernant les fonds prévus pour la route de Trouhans, en attendant le lancement du marché public.

La commune n'envisage pas d'ouvrir de ligne de trésorerie en 2026. Enfin, le fonds de roulement (la somme dont dispose la collectivité pour payer ses fournisseurs, ses employés et l'ensemble de ses charges de fonctionnement, en attendant d'encaisser ces recettes) de la collectivité est autour des 70 000 € par mois.

IX/ Etat des effectifs municipaux



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

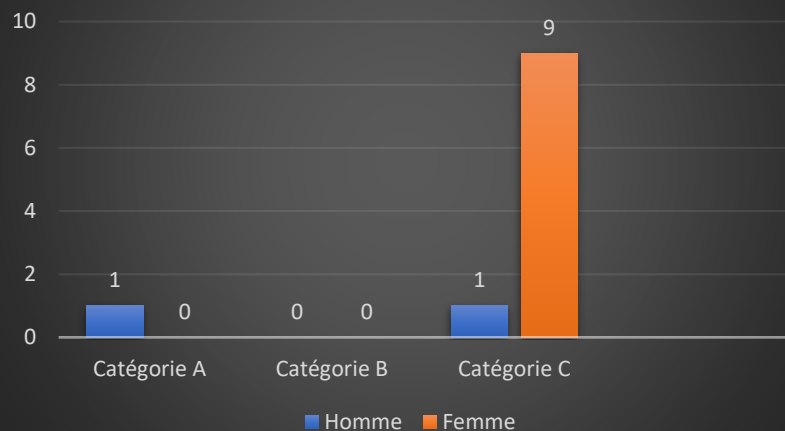
Publié le

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE



Poste	Grade	Nombre de poste	Prévision d'évolution sur 2026
Filière administrative			
Secrétaire général	A – Attaché territorial	1	0
Secrétaire de mairie	C – Adjoint administrative principal de 2ème classe	1	0
Agent d'accueil	C – Adjoint administrative	1	0
Filière technique			
Agent technique	C – Adjoint technique	3	0
Agent d'entretien des locaux	C – Adjoint technique	2	0
Filière police municipal			
Agent de police municipal	C – Gardien brigadier	1	0
Filière ATSEM			
ATSEM	C- Adjoint technique princ 1 ^{er} classe étab enseignement	1	0
ATSEM	C- Adjoint technique princ 2 ^{ème} classe étab enseignement	1	0

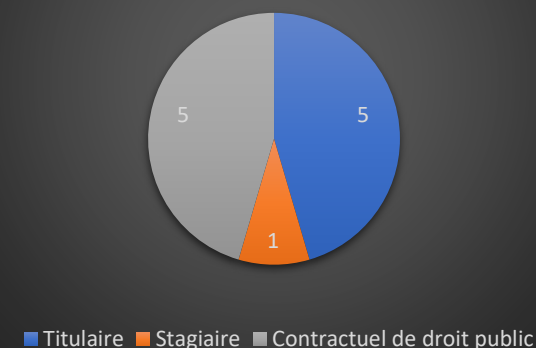
Répartition des effectifs par catégorie au 31/12/2025



Répartition des effectifs par genre au 31/12/2025



Répartition des effectifs par statut au 31/12/2025





Envoyé en préfecture le 06/02/2026

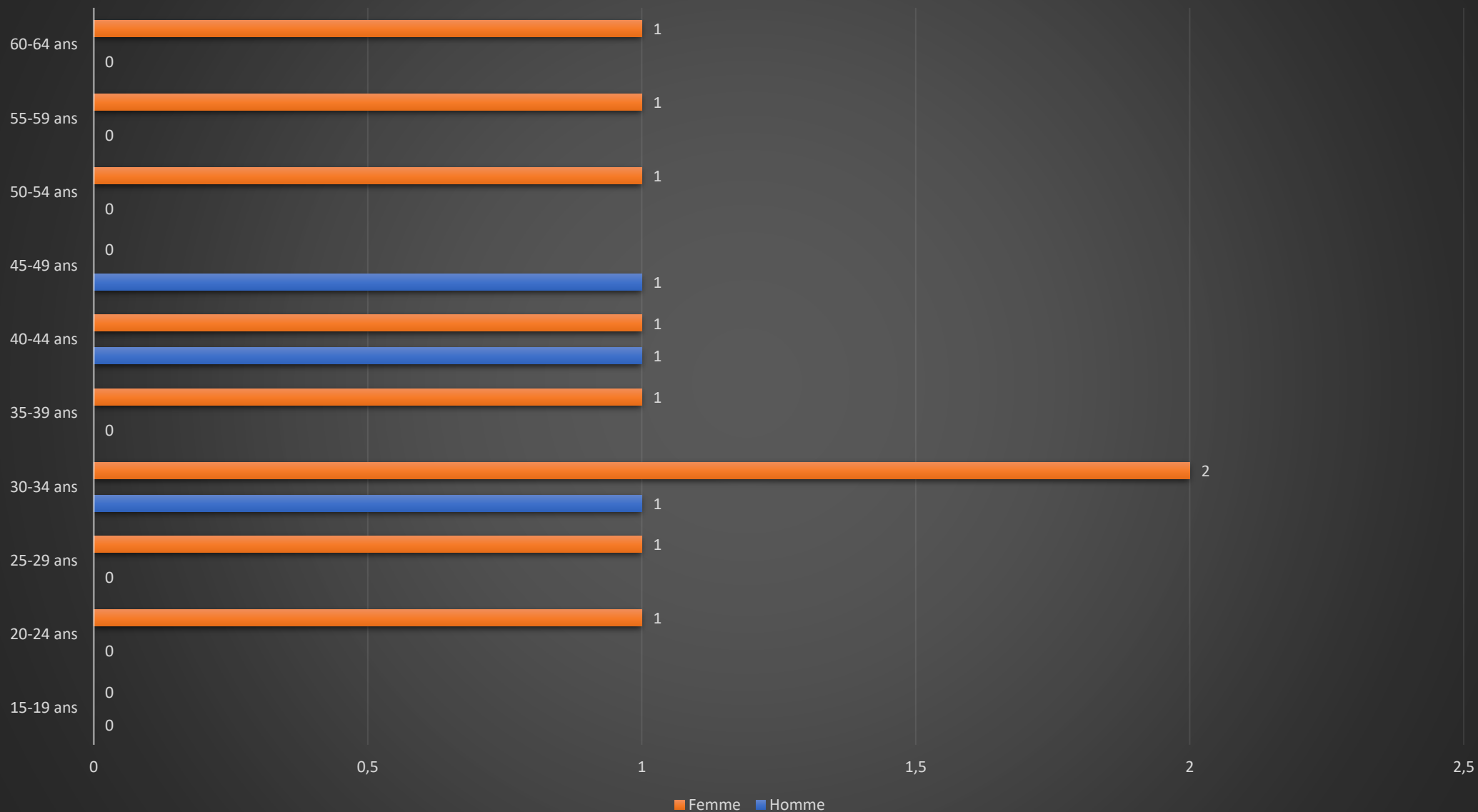
Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le



ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE

Pyramide des Ages au 31/12/2025



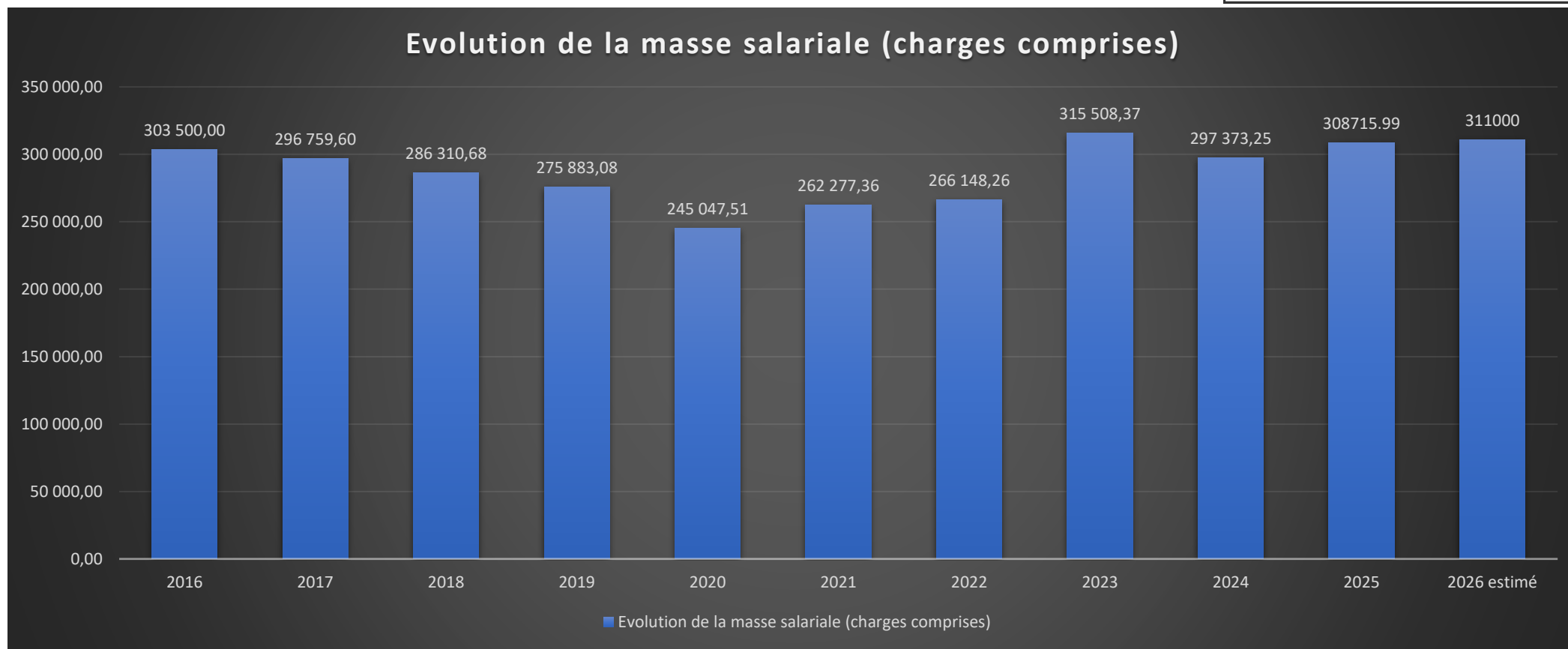


Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE



X/ Conclusion

En résumé, le budget primitif 2026 est un budget voté en amont des élections municipales 2026 pour permettre de payer les dépenses de fonctionnements de la collectivité, et les projets déjà engagés. Ce budget permettra également à la future équipe municipale de disposer d'un budget opérationnel pour travailler, ou pouvant être amendé par décision modificative. Il permettra également de démarrer le provisionnement nécessaire à la réfection complète de la Route de Dijon. Il offre en outre des possibilités en matière RH, ou sur les indemnités et nombre d'élus.

Le budget a été construit dans un respect de l'équilibre dépense/recette et des grands principes de la finance publique locale, tout en permettant de payer les salaires et indemnité, ainsi que les emprunts.